



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



Photo Sinitta Leunen • Unsplash

**DONNE DI CORSICA
UN AN ET UN CONSTAT**

P5 À 7

RéZô
TION MUSICALE EN CO

MUSIQUE
**LE RÉZO POUR
PASSER PRO
P18**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P8 • LIVRES P17
INCONTRU P20
AGENDA P21 • CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9





SOMMAIRE À LA UNE

DONNE DI CORSICA

UN AN ET UN CONSTAT

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LIVRES

MUSIQUE **LE RÉZO POUR PASSER PRO**INCONTRU **HENRI MEDORI, ÉDITEUR POÈTE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Violenza chì paga ?

Scriviami dighjà a simana passata calchi filari nant'à a situazioni bullenti ch'ella campa a Guadaluppa. Una zerga maiò contr'à à l'ubligazioni vaccinali di certi parsunali è u pass sanitariu, ma soprattuttu un movimentu socialu più largu, nant'à una tarra induva a miseria hè tamanta. Dopu a risposta securitaria, u governu francesi, firmendu quantunqua ind'una certa siverità, hà dicitu, infini, di pighjà u chjassu di u dialogu. U ministru in carica di l'Oltri Mari, Sébastien Lecornu, hà fattu sapè ch'ellu era apartu à un dibattitu pussibili nant'à l'autunomia di a Guadaluppa. Dui pussibilità: sia Statu si voli «sbarazzà» di u prublema antigliesi, laghendu i so abitanti sbrugliassi soli soli, sia cuminciaria à perda u so spiritu ghjacubinu. In tutti i casi, hè un annunziu chì hà fattu trasaltà parechji pulitici corsu, è si pò capiscia parchi. D'altrondi, Femu a Corsica hà lampatu una chjama sulenna à un prucedimentu simulì pà a nostra isula. U partitu di u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, rimarca chì i violenzi è i notti di rivolta ani inghjinnatu ciò chì si pudaria cunsidarà com'è un'avanzata. Ciò chì stupisci u movimentu naziunalistu, hè chì i risultati larghi arrighjistrati à l'alizzioni dipoi calchi annu ani fattu sorchja una brama franca è chjara pà una maghjuria di corsi di ditarmenassi da par elli, pà sbuccà nant'à un'autunomia legislativa vera. «Femu» dumanda dunqua torna à u Statu d'andà ind'u sensu di a Storia è di ghjirà u spinu à i vechji dimonii di u centralisimu esageratu, o puru di un'attitudini culuniali. Hè vera ch'ella hè difficiuli à accittà l'affari, dopu à dicennii di strazii è di sacrificii pà tant'omi, donni è famigli corsu sani, dopu à a decisioni storica di u FLNC in u 2014 chì ùn c'hè bisognu di rammintà è dopu infini à a sprissioni riputata di u suffraghjuni universalu. S'è u Statu si ritrova davanti i so rispunsabilità cù st'intarpillazioni lighjittima d'eletti corsu, c'hè poca spiranza à avè à cortu è mezu andà, vistu com'ellu pari addurmintatu u militantisimu naziunalistu sottu à tutti i so formi... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Merci de bien vouloir fermer vos boîtes... s'est-on surpris à penser en parcourant Twitter, après que Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, ait déclaré le 26 novembre 2021 que le gouvernement serait prêt à discuter de l'autonomie de la Guadeloupe. La majorité régionale corse et les députés autonomistes n'ayant pas manqué de saisir la balle au bond, tout ce que la twittosphère compte d'affolés y est allé de son commentaire, souvent péremptoire mais rarement éclairé. Certains, dont l'affaire des Pandora papers n'avait semblé-t-il pas perturbé les nuits ou les siestes post-prandiales, ont d'ailleurs reproché au ministre ou à Emmanuel Macron d'avoir «ouvert la boîte

ne déclenche nuées ardentes, famines, pestilences ou ne signe la fin des congés payés, du tiercé dominical et des vacances au Crotoy. Mais sur ce point, en matière d'ignorance comme de mauvaise foi, on a pu assister, tant de la part du pékin moyen voire médiocre que des «gros comptes», à une compétition monstre. C'était à qui crierait le plus haut «*ma cassette! ma cassette!*». Curieux, tout de même,



de Pandore». Rien que ça. Il est vrai toutefois que placer une référence mythologique ne peut pas nuire. Surtout lorsqu'il y a urgence à contrebalancer une consternante méconnaissance de ce qu'est l'autonomie... Ou une direction pour entretenir la confusion entre l'indépendance et un statut octroyé à de nombreuses régions et îles du monde, notamment en Europe, sans qu'il remette en question leur attachement à une entité étatique, -fût-elle une et indivisible-



cette crainte obsessionnelle régulièrement exprimée par tant de Français de se trouver dépossédés de leurs «bijoux de famille». Mais pas autant, cela dit, que cette propension à réifier et mépriser ce qu'on affirme pourtant aimer... fraternellement? ■ **EM**



HUMEUR

Le mur

En pleine campagne présidentielle, certain(e)s candidat(e)s déclaré(e)s, ou presque, ont pour projet de relancer l'art de la maçonnerie. Il n'est pas encore question d'engager de petits travaux de rénovation de leur futur lieu de villégiature, mais de gros œuvre national. Ils annoncent vouloir élever des murs sécuritaires ou politico-économiques afin de protéger les uns et d'éloigner les autres. Une façon de sauvegarder ou de conquérir un électorat quelque peu volatil en injectant dans des discours bétonnés quelques granulats de peur, voire de populisme.

Que reste-t-il de tous ces débats ou réactions au sujet de ce mur que le gouvernement polonais souhaite construire à sa frontière? Que penser de ces énièmes assises à organiser, ou de ces réunions médiatisées sans réelles mesures concrètes, après la noyade au large de Calais de ces 27 invisibles qui viennent se rajouter au plus de 1300 anonymes disparus dans la Mer Méditerranée? Pas grand-chose, sauf que ces deux événements ont provoqué de nouvelles palabres sur ce qu'il est convenu d'appeler la crise migratoire.

Personnellement, je ne sais pas qu'elle peut être la réponse à ces exodes économiques, forcés, environnementaux, mais j'espère vraiment que tous ces candidats bâtisseurs et leurs compagnons n'oublient pas que toute édification de mur repose avant tout sur des fondations solides. Où sont-elles? Qui les a ou va les couler? Et à quel prix humain?

Quand j'entends tous ces discours sur ces migrants qu'il serait possible de stopper avec ces enceintes, je ne vois qu'un mur de la honte et j'ai encore en mémoire ces images de celui-là même qui portait ce nom et qu'une foule compacte a fait chuter une nuit de novembre 1989. Quand j'entends certains propos, je ne vois qu'un mur de haine proposé par celles et ceux qui veulent séparer et qui sans vergogne associent la menace légitime quand il s'agit de terrorisme et la menace souvent fantasmée quand il est question d'hommes, de femmes et d'enfants qui franchissent les frontières de leur pays pour fuir la pauvreté, la guerre, la persécution et espérer survivre sur une terre d'asile meilleure même s'il faut en crever.

Quand j'entends le mot mur, je ne pense pas à de simples murettes ou à de petites barrières, mais aux murailles, aux remparts, dans lesquels veut s'enfermer un monde riche, prospère, opulent afin d'oublier ou de ne pas voir ses propres failles qui pourraient à terme provoquer sa chute et sa faillite morale. ■ **Dominique PIETRI**

DONNE DI CORSICA **UN AN ET UN CONSTAT**



Photo Sinitta Leunen • Unsplash

Le 25 novembre était la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans ce domaine, notre île ne se singularise pas : ici aussi, ces violences sont une réalité. Dix féminicides ont été recensés en douze ans et, chaque année, environ 600 cas de violences intra-familiales sont signalés, la Haute-Corse se plaçant d'ailleurs en 52^e position sur les 101 départements français. Depuis plus d'un an, l'association Donne di Corsica lutte contre cet état de fait partout dans l'île. Sur sa hotline, les appels sont nombreux.

Maitre Wajdi Daagi, Laetizia Costantini et Vanina Leoni



Photo Claire Giudici

L'année 2021 aura vu le procès des meurtriers de Julie Douib et de Jennifer Grante, mais aussi, en août à Porto-Vecchio, le meurtre de Catherine Guenot, tuée par arme à feu par son mari. De tels drames ont longtemps été assortis d'une forme d'excuse, on les a appelés « crimes passionnels », ce qui, implicitement, constituait une circonstance atténuante. Le terme est resté même si, en droit français, la notion n'a jamais clairement existé. C'est le langage journalistique qui, de nos jours, en demeure le principal vecteur. En effet, si le Code pénal de 1810 disposait qu'en cas d'adultère, dans la mesure où les coupables étaient pris en flagrant délit et au domicile conjugal, le meurtre par conjoint pouvait trouver une excuse, il est depuis longtemps abrogé. Depuis 1994, le meurtre par conjoint devient même une circonstance aggravante. Et en 2006, la disposition s'est élargie aux concubins, aux pacsés et aux ex. La peine encourue est la réclusion criminelle à perpétuité. Ce n'est pas pour autant que la situation a évolué : en 2019, on dénombrait en France 146 meurtres par conjoint ou ex-conjoint. En 2020, il y a eu 125 meurtres conjugaux dont 102 concernaient des femmes et 23 les hommes. Selon le comptage du collectif Féminicide par compagnons ou ex, au 28 novembre 2021, 104 femmes et 11 hommes ont déjà trouvé la mort. Ces drames laissent 119 orphelins dont 39 ont été témoins des faits. « Et les chiffres ne sont pas à la hauteur de la réalité, remarque Laetizia Costantini, présidente fondatrice de l'association Donne di Corsica. Ils ne recensent que les cas connus. Ils ne comptabilisent pas la douleur des femmes qui se taisent, qui restent au domicile de leur bourreau parce qu'elles ne savent pas où aller, qu'elles ont peur pour leurs enfants, pour elles-mêmes, parce qu'elles ne se sentent pas efficacement protégées. Elles ont souvent tellement perdu confiance qu'elles ne se sentent pas victimes mais coupables de ce qui leur arrive. Les cas de suicides, les accidents, les pathologies induites par l'angoisse ne sont pas dans les chiffres qu'on nous annonce. »

L'association a été créée fin octobre 2020. Grâce au sou-

tien de Marie-Hélène Padovani, la mairesse de San-Martino di Lota, elle a obtenu cette année la mise à disposition d'un local dans la commune. Les femmes peuvent y rencontrer - en fonction des jours de permanence - des avocats, un psychologue, y pratiquer la sophrologie et la relaxation, etc. Elles peuvent, quel que soit le moment, trouver un soutien et être notamment accueillies dans le cadre du dispositif de « prise de plainte hors les murs des commissariats ou des gendarmeries » pour lequel la Haute-Corse est désormais territoire d'expérimentation. « Moi aussi j'ai été victime, poursuit Laetizia Costantini. De violences physiques, psychologiques, de viol... Un jour, j'ai eu la force de « m'en sortir », même si on ne s'en sort jamais vraiment... J'ai voulu aider. Avec Vanina Leoni, la vice-présidente, avec Jean-Paul Gianonni, notre secrétaire, avec le soutien de Me Janine Bonaggiunta, avocate spécialisée, très connue pour avoir notamment défendu Catherine Sauvage ou Valérie Bacot, avec l'aide du Dr Hatem Ballé, le référent de l'Unité départementale chargée des violences faites aux femmes à l'hôpital de Bastia, avec l'aide de nos avocats d'Ajaccio, de Bastia - notamment de Me Wajdi Daagi qui est souvent à nos côtés - puis de nos référents sur les territoires, nous avançons. Nous avons reçu des formations, nous avons désormais une permanence tous les mardis de 8h30 à 10h30 à Bonifacio dans un local mis à disposition par le maire, Jean-Charles Orsucci. Nous avons le soutien des élus à la Communauté d'agglomération de Bastia, à la Collectivité de Corse, dans les communes. Pour nous, c'est précieux. Je tiens à les remercier. D'autant que quand j'ai créé notre hot-line, le 09 50 07 56 71, je n'aurai jamais pensé recevoir autant d'appels. » Toutes les femmes qui téléphonent à l'association sont-elles réellement des victimes de violences ? « Nous avons pour principe d'écouter tout le monde, il y a tant de souffrances derrière les mots. Nous trouvons parfois quelques personnes qui pensent pouvoir employer ce moyen pour nuire, mais c'est très très minoritaire. Nous nous en rendons compte rapidement : il y a mon vécu person-

ENTRÉ DANS LE LANGAGE COURANT, MAIS PAS DANS LE CODE PÉNAL

Le terme «féminicide» nous vient, comme souvent, des Etats-Unis où il a fait son apparition au début des années 1990, pour désigner le meurtre d'une femme, ou d'une fille, en raison de son sexe. Un temps employé plus particulièrement par les féministes, il s'est peu à peu diffusé dans le langage courant, véhiculé notamment par la presse. Reconnu par l'Organisation des Nations unies et l'Organisation mondiale de la santé, inscrit dans le code pénal de plusieurs pays d'Amérique latine, il est entré dans les dictionnaires de français, de manière d'ailleurs très inégale : à partir de 2015 pour Le Robert, mais seulement dans l'édition de 2021 pour Le Larousse. Pour autant, cette reconnaissance ne trouve pas de traduction dans le droit français. Si le mot est volontiers prononcé par Emmanuel Macron et plusieurs de ses ministres, son inscription dans le code pénal ne fait toujours pas l'unanimité. L'ex-Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, qui l'employait elle aussi, convenait qu'il reflétait «une réalité criminelle» -tout comme l'infanticide- mais elle estimait pour autant que l'introduction de ces réalités «en droit français demanderait un important travail de réécriture des textes» qui lui semblait «inutile»*. Et son successeur, qui estime pourtant que «c'est la société qui fait évoluer le droit et non le contraire»**, n'a semble-t-il pas jugé utile non plus d'entreprendre une réécriture des textes allant dans ce sens. ■ AN

*Propos recueillis par Pascale d'Amore et Marine Calvo, publiés dans le magazine Le Décideur en novembre 2019, à consulter ici : www.magazine-decideurs.com/news/nicole-belloubet-le-terme-feminicide-reflete-une-realite-criminelle

**Entretien accordé à Paule Gonzales pour Le Figaro, le 26 septembre 2021

« Venir en aide aux femmes victimes de violences était une des grandes promesses du candidat Macron. À ce jour, je n'ai pas le sentiment que tous les moyens promis nous aient été donnés. ».

nel, puis il y a surtout la grande expérience du Dr Ballé.»

C'est qu'il n'y a pas de profil type concernant les femmes victimes de violences : «Toutes les catégories sociales, des plus aisées aux plus défavorisées, sont concernées. Et tous les âges : en Corse, les victimes avaient de 20 à 68 ans. Puis il y a les enfants dont le statut n'est pas vraiment reconnu. Et en cas de féminicide, les pères conservent même, souvent, l'autorité parentale.» Alors, si l'association fonctionne, si elle travaille - en lien avec d'autres, notamment Femmes Solidaires - en revanche, les moyens manquent. «Il faudrait pouvoir proposer des hébergements. Des privés mettent des lits à notre disposition, mais ce n'est ni suffisant ni pérenne : imaginez une maman de quatre enfants ! Vous voyez combien ça peut être complexe ! Confisquer les armes du conjoint, c'est bien, mais lui demander de quitter le domicile au lieu de faire partir la femme, ne serait-ce pas plus cohérent ? Venir en aide aux femmes victimes de violences était une des grandes promesses du candidat Macron. À ce jour, je n'ai pas le sentiment que tous les moyens promis nous aient été donnés. Et pas seulement en termes d'hébergement. Au plan financier, il faut permettre aux associations de fonctionner et d'apporter un soutien concret, direct, de terrain. Puis il y a le plan législatif ; même si désormais les plaintes sont effectivement reçues et traitées, combien sont encore classées sans suite faute «d'éléments matériels». Mais quels éléments matériels apporter pour prouver par exemple le viol au sein du couple, la détresse psychologique, la douleur de l'emprise et du constant rabaissement ? Puis combien de condamnations sont encore trop légères et laissent non seulement un sentiment d'impunité, mais également persister le danger comme le prouve l'assassinat d'une maman de deux enfants à Epinay-sur-Seine le lendemain même de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. Les bracelets anti-rapprochement sont une bonne idée, les téléphones «grand danger» aussi, mais sont-ils gérés de façon efficace ? Parfois ils ne sont même pas distribués, c'est le cas chez nous.» En

effet, il n'y aurait, dans l'île, guère plus de deux téléphones et un bracelet actuellement en service.

La Collectivité de Corse travaille sur ce sujet. Elle a installé un Observatoire territorial de la violence faite aux femmes pour se rapprocher des réalités du terrain. Le modèle que l'association aimerait voir se mettre en place est celui de l'Espagne, pays décentralisé. Depuis 2004, une loi-cadre traite les «violences de genre». Elle s'est complétée en 2017 par une loi «pacte d'État» et le nombre de féminicides a baissé de 25 %. Les missions de police sont confiées à des équipes spécialisées également référentes pour le suivi des dossiers. Les tribunaux, spécialisés eux aussi, interviennent aussi bien au civil qu'au pénal. Une protection immédiate est mise en œuvre et la victime peut bénéficier de l'autorité parentale exclusive. De plus, elle a droit à une assistance juridique gratuite, à un accompagnement psychologique, à des aides économiques spécifiques, elle bénéficie d'un accès prioritaire aux logements sociaux et même aux maisons de retraite. Dans le domaine du travail, elle peut bénéficier d'un aménagement de l'emploi du temps, d'une mobilité géographique et peut demander une suspension temporaire de son poste avec le maintien du contrat de travail. Quant au budget consacré, pour 2019, il est de 748 M€ répartis entre Etat, régions et communes pour ce pays de 47 millions d'habitants, contre 360 M€ pour la France et ses 67 millions d'habitants. Mais l'Espagne est ainsi dotée de 8 600 places d'hébergement, contre 5 000 en France, elle dispose d'une plateforme alimentée par les forces de l'ordre et les diverses institutions qui recense et croise les données concernant le nombre de victimes, les plaintes, les ordonnances de protection, les recours, etc. De précieuses statistiques qui permettent d'être proactifs : si en France, 30 % des auteurs de féminicides ont déjà été condamnés et si 41 % des victimes avaient déposé des plaintes souvent classées sans suite, en Espagne, ce nombre est passé de 75 % à 20 % entre 2009 et 2019 avec un taux de condamnation deux fois plus important. ■ Claire GIUDICI

TENSION

L'attente et l'urgence

Rendez-vous inhabituel ce mercredi 1^{er} décembre: Femu a Corsica organisait une conférence de presse devant la préfecture de région afin d'évoquer la situation politique actuelle. En cause, les réactions et déclarations du préfet de Corse et les dossiers en suspens depuis des années, ce qui explique sans doute que le ton des déclarations n'avait rien de conciliant, puisqu'il a été décidé par la majorité territoriale d'engager un cycle de mobilisation permanente afin de pousser le gouvernement à «*enclencher enfin un processus de règlement négocié du problème corse*». trois points sont visés plus particulièrement, : «*ne pas faire payer à la Corse les amendes de Corsica Ferries dont l'État est responsable, le rapprochement des prisonniers et l'application du droit les concernant, une solution politique globale à la question corse.*»

La mobilisation devrait débuter le samedi 4 décembre par une manifestation à Ajaccio, à laquelle sont conviés tous les partis et syndicats désireux de se joindre au mouvement. On aura au passage noté ce qui pouvait passer pour un appel du pied à Corsica Libera, même si la formation indépendantiste n'a pas été explicitement citée.

Outre ces points centraux, d'autres ont été abordés: Jean-Félix Acquaviva, le plus exhaustif des intervenants, commençait par relever ce que les propos de Pascal Lelarge envers les élus et les institutions de la Corse avaient «*d'injurieux et inacceptable*», et évoquait les «*faits et méfaits*» de l'Etat et de son représentant sur l'île. Il affirmait aussi avoir des preuves que le préfet cherchait à torpiller Air Corsica, estimant le modèle obsolète, au profit des compagnies low-cost*. Le député a eu beau jeu de rappeler que la Collectivité est l'autorité concédante au regard de la loi et d'interroger sur la situation résultant d'une disparition de la compagnie régionale. Nanette Maupertuis, présidente de l'assemblée de Corse, relevait que personne «*en haut lieu*» n'avait daigné accuser réception des délibérations de l'Assemblée, et soulignait à quel point la situation était problématique et inquiétante pour que des élus en arrivent à organiser une conférence de presse pour exposer la situation. Jean Biancucci, lui, évoquait un «*point d'inflexion*» et constatait: «*la Corse attend, la Corse espère*» avant de réaffirmer l'attachement de Femu à la démocratie et à l'absence de violence, tout en soulignant que «*les mêmes causes produisant les mêmes effets, on pouvait craindre d'autres types de problèmes*». François Martinetti, vice secrétaire national de Femu, reprenait en guise de conclusion la liste des manquements imputés à l'Etat et lançait: «*Si nous sommes des sous-citoyens, nous Corses, Guyanais, Guadeloupéens, Martiniquais et Kanaks, il faut le dire tout de suite.*» ■ EP

*Dans un communiqué de presse du 1^{er} au soir, le préfet «*s'étonne des propos qui lui sont prêtés, qui ne correspondent en aucun cas à un sujet d'actualité, et sont sans fondement*».

EUROPE

Plaidoyer pour un pouvoir législatif accru des collectivités territoriales

Dans son rapport remis le 15 octobre 2021 au président du Conseil exécutif de Corse, Wanda Mastor, professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole, formulait une quinzaine de propositions relatives à l'évolution institutionnelle de la Corse vers un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice et le renforcement du fonctionnement démocratique des institutions de la Corse. S'agissant du statut constitutionnel de la Corse, Wanda Mastor proposait d'insérer la Corse dans la Constitution en dégageant trois options: une, a minima, prévoyant un pouvoir d'adaptation des normes nationales dans l'article 72-5; une autre, médiane, ouvrant sur une autonomie législative dans l'article 74-2 et enfin, a maxima, l'option d'une autonomie législative avec perspective d'un référendum d'auto-détermination. En ce qui concerne l'autre volet du rapport, il était suggéré de créer des conférences citoyennes (comme il a pu en être créés au Québec ou en Islande) sur le thème du développement durable. Un peu plus d'un mois après la communication de ce rapport, le 19 novembre, le groupe de haut niveau sur la démocratie européenne du Comité européen des régions (CdR), présidé par Herman Van Rompuy, ancien président du Conseil européen, présentait les premières conclusions d'un travail de réflexion devant la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance et des affaires institutionnelles et extérieures (Civex) du CdR. L'idée saillante, et qui a fait l'objet d'un large consensus, est que, résumait Herman Van Rompuy «*pour rendre l'Union européenne plus démocratique, il faut accroître les pouvoirs législatifs des collectivités territoriales et instaurer un dialogue permanent avec les citoyens*». Et d'enfoncer le clou: «*La démocratie est un dialogue permanent qui doit avoir lieu entre les citoyens et les élus, entre les citoyens eux-mêmes et entre les autorités locales, régionales, nationales et européennes*». De son côté, Yordanka Fandakova, maire de Sofia et présidente exécutive du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), estimait que «*L'Europe a besoin de tous les niveaux de gouvernance pour garantir un changement durable et transformateur. Cela implique un modèle de gouvernance fondé sur le partenariat, étant donné que chacun d'entre nous -citoyen, autorité locale, régionale, nationale ou européenne- est un élément d'un processus commun*». ■ AN



Photo ICN • EP



CREATION SOCIETE

N° 01

A SARESE

SAS au capital de 1000 euros
En cours d'immatriculation
Au RCS d'Ajaccio
Dont le siège social est situé :
Sari Village - 20145 Sari-Solenzara

Avis est donné de la constitution de la **SAS A SARESE**, au capital de 1000 €. Siège : Sari Village, 20145 Sari-Solenzara.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Objet social : L'activité de parahôtellerie ainsi que l'exercice de toutes prestations accessoires à cette activité comprenant notamment la fourniture de petits déjeuners, le nettoyage quotidien des locaux, la fourniture de linge de maison, ainsi que toutes prestations annexes et connexes d'hébergement, de séjour et de loisirs.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants uniquement.

Président : Franck TERAMO, demeurant Sari Village, 20145 Sari-Solenzara.
Directrice générale : Alexandra COLOMBANI, demeurant Sari Village, 20145 Sari-Solenzara.

N° 02

AUDIOMEZZA

SAS au capital de 6.000 Euros
Siège social :
Les Jardins de Bodiccione A
Bd Louis Campi, 20090 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 23 novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AUDIOMEZZA**
Siège social : Les Jardins de Bodiccione A, bd Louis Campi, 20090 Ajaccio

Objet : Les mesures, les adaptations et la vente d'appareils d'audioprothèse, la fabrication d'appareils intra-auriculaires et d'embouts. La vente de matériel médical, le tout, directement ou indirectement.

Durée : 99 ans

Capital : 6000 euros

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Cessions libres entre associés.

Agrément dans les autres cas.

Président : JAVA, société civile au capital de 3.150.500 €, ayant son siège social Les Jardins de Bodiccione A, Bd Louis Campi, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 538 512 633, représentée par son gérant, Mr André BALBI.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 25 novembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile régie par le Titre IX du livre III du Code civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978 et le décret du 3 juillet 1978.

Dénomination sociale :

E CASE RISTORI

Capital social : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €), divisé en 1500 parts sociales de 100,00 € chacune numérotées de 1 à 1000, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.
Siège social : Moltifao (Haute-Corse), Lieu-dit Cabanella

Objet social : L'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles.

- Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apport en nature : Il a été apporté à la société par Mademoiselle Lucie RISTORI et Monsieur Valérian RISTORI, les biens situés sur le territoire de la Commune de MOROSAGLIA, Section A n°657, Lieu-dit Martinaccia pour une contenance de 21a.49ca. d'une valeur estimative de 150.000 Euros

Gérant : Mademoiselle Lucie RISTORI demeurant à MOLTIFAO (Haute-Corse), Lieu-dit Cabanella nommée pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Me CASU-PADOVANI, Notaire.

N° 04

FIDAL

Société d'Avocats

455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas, Entrée B
06200 Nice

Aux termes d'un acte SSP, en date du 22/06/2021, à SAN MARTINO DI LOTA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Associé Unique

Dénomination : **SELARL DR BONNORD SCHOEFFLER**

Siège : 36, route du Cap, Pietranera, 20200 San Martino Di Lota.

Objet : Exercice de la profession de médecin anesthésiste

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 133265 €, apport en nature.

Gérance : BONNORD ép. SCHOEFFLER Marie-Paule, demeurant : 36, route du Cap, Pietranera, 20200 San Martino Di Lota, pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS Bastia.

Pour avis,

N° 05

IMMO POMI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Jabella
Plaine de Peri - 20167 Péri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERI du 23/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **IMMO POMI**

Siège social : Lieu-dit Jabella, Plaine de Peri, 20167 Péri.

Objet social : Acquisition d'un immeuble, gestion, location, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr Michaël POMI

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

CHJOSU VECHJU JF

Durée : 99 ans

Siège social : Parc Berthault, Résidence Les Cactus A, 20000 Ajaccio

Capital social : 200.000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tous titres ou actions nominatives ou au porteur, de toutes obligations, de toutes parts d'intérêts ou parts sociales, de tous droits sociaux, de tous fonds de commerce ou d'industrie,

- La prise de participation, majoritaire ou minoritaire, dans toute société commerciale ou civile, française ou étrangère,

- Le conseil à toutes entreprises, la négociation, l'intermédiaire dans le cadre de rapprochement d'entreprises, la gestion des affaires d'autrui,

- L'acquisition, la prise en location, la sous location, la gestion d'immeubles destinés à l'activité de la société et des sociétés avec lesquelles elle est liée, Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr FENECH Jean, François, demeurant Parc Berthault, Résidence Les Cactus A, 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du ré-

sultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* **Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;

- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALATA du 25/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **VICO WASH AUTO**

Siège : Lieu-dit Villaranda, Route de Sagone, 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Centre de lavage écologique pour tous types de véhicules motorisés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alain ROSSI, demeurant Route de Sagone, Lieu-dit Villaranda, 20167 Alata

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à L'ILE-ROUSSE en date du 29 novembre 2021, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ORICA**,

SIEGE SOCIAL : c/o Vincent ORABONA, Allée Charles de Gaulle, 20220 L'ile-Rousse [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction, la propriété de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur François ORABONA, demeurant Marine de Davia, Lot 221, Curzo, Corbara [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIGARI du 22/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **L'ATELIER MOTO SUD**

Siège : Lieu-dit Nivalaggia, 3, Lotissement Nivalaggia, Route de Scopetto, 20114 Figari

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Entretien et réparation de cycles et motocycles,

- Location de cycles et motocycles, - Achat, vente d'accessoires et produits dérivés,

- Achat, vente de cycles et motocycles neufs ou d'occasion,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sylvain, Albert, Roger AR- RONDEAU demeurant Lieu-dit Nivalaggia, 3, Lotissement Nivalaggia, Route de Scopetto, 20114 Figari

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

CHJOSU VECHJU FF

Durée : 99 ans

Siège social : Parc Berthault, Résidence Les Cactus A, 20000 Ajaccio

Capital social : 200.000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tous titres ou actions nominatives ou au porteur, de toutes obligations, de toutes parts d'intérêts ou parts sociales, de tous droits sociaux, de tous fonds de commerce ou d'industrie,

- La prise de participation, majoritaire ou minoritaire, dans toute société commerciale ou civile, française ou étrangère,

- Le conseil à toutes entreprises, la négociation, l'intermédiaire dans le cadre de rapprochement d'entreprises, la gestion des affaires d'autrui,

- L'acquisition, la prise en location, la sous location, la gestion d'immeubles destinés à l'activité de la société et des sociétés avec lesquelles elle est liée.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr FENECH François, Marie, demeurant 2, rue Gabriel PERI, Résidence le Sacré Coeur, 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du ré-

sultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* **Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;

- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.

ICN

Informateur Corse Nouvelle
Pour un traitement

PLUS RAPIDE
de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01 décembre 2021, à FURIANI (20600), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

MADEDDU FRERES

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : L'exploitation par voie de création, d'acquisition, d'apport ou de location gérance de tous fonds de commerce de restaurant, pizzeria, épicerie, débit de boissons, avec ou sans licence de 2e, 3e ou 4e catégorie.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Rond-Point de Toga, 20200 Bastia.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur Patrice MADEDDU, Né le 20 mai 1990 à Bastia (Haute-Corse), demeurant les Hameaux du Soleil - 24, Allée des Martinets - 20600 FURIANI, de nationalité française.

Célibataire,

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/09/2021, il a été constituée une SCI dénommée :

LES OLIVIERS SDS

Siège social : ZI de Caldaniccia, Lieu-dit Favagiolo, 20167 Sarrola-Carcopino

Capital : 500 €

Objet social : la propriété, la gestion, la location et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir.

Gérance : M SALLEI David demeurant Hameau Accelasca, 20166 Pietrosella ; Mme MARBOEUF épouse SALLEI Sandrine demeurant Hameau Accelasca, 20166 Pietrosella

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 13



LES HOMES DE PEZZA CARDO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social :

Rue du Général Boissourdy

20137 Porto-Vecchio

448240770 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2021, l'associé unique a nommé : Mademoiselle Marine ETTORI, demeurant 9 lotissement la Treille, 30300 COMPS, et Monsieur Marc-Antoine ETTORI, demeurant 31 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94410 ST MAURICE, en qualité de co-gérants non associés pour une durée illimitée, Monsieur Jean Luc ETTORI, associé unique, cessant d'exercer les fonctions de gérant.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

A CASA DI PIETRA

Société en Nom Collectif

Au capital de 10.000 €

Siège : 111 T10, 20145 Sari-Solenzara

844717140 RCS Ajaccio

Par décision des associés du 09/02/2019, il a été décidé à compter du 09/02/2019 de nommer Associé indéfiniment et solidairement responsable M. CRESSANT Sébastien 37, rue de paron, 91370 Verrières Le Buisson en remplacement de Mme PREHAM Danièle démissionnaire.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 15

L'OMA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : 2, Avenue Napoléon III

20110 Propriano

884 171 109 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a nommé :

Madame Katia ORNEC, demeurant 38, Saint-Joseph, Résidence l'Isulotto, 20110 Propriano, en qualité de gérante pour une durée indéterminée, et ce, en remplacement de Monsieur Abdou AKHAZZANE, cessant d'exercer les fonctions de gérant.

Pour avis, La Gérance.

**SCP GRIMALDI-MICHELI**

ZI de Migliacciaro

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

CHANGEMENT GERANCE**E.A.R.L D'ASPRIVO**

Siège social : Route d'Asprivo

20243 Serra-Di-Fiumorbo

RCS Bastia 794739607

Suivant acte authentique reçu par Maître Sylvie MICHELI le 21 octobre 2021 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA LE 03/11/2021. Dossier 2021 00043227 REF 2B04P31 2021 N00593. Monsieur Roger AUSSENAC né le 15 février 1983 à BASTIA demeurant à Mignataja, 20240 Ventiseri, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur AUSSENAC Thierry né le 9 novembre 1957 à Rabat demeurant Tozze à Serradi-Fiumorbo de l'E.A.R.L D'ASPRIVO, démissionnaire.

Date à laquelle la modification prend effet : Le 21 octobre 2021.

Pour avis, Le Notaire.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 17

ASA FORMATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Parc d'Activités Capu Di Padolu

Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

830 924 023 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2021, le Président de la société par actions simplifiée ASA FORMATION, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 16, Rue Général de Gaulle, 20137 Porto-Vecchio au Parc d'Activités Capu Di Padolu, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio à compter du 1er novembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 18

TERRAZZONI ALEXANDRE CONSEIL FORMATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Parc d'Activités Capu Di Padolu

Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

792 947 707 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2021, le Président de la société par actions simplifiée TERRAZZONI ALEXANDRE CONSEIL FORMATION, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 16, Rue Général de Gaulle, 20137 Porto-Vecchio au Parc d'Activités Capu Di Padolu, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 1er novembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

SCI au capital de 500 €
Siège social : Lotissement Massiani
Chemin du Macchione - 20600 Bastia
885023721 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 25/11/21, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Lot. Massiani - Chemin du Macchione - 20600 Bastia à la CARROSSERIE AUTO JW - LD Bevinco - RN 193 - 20620 Biguglia, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

ATA CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Parc d'Activités Capu Di Padolu
Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
804 688 414 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2021, le Président de la société par actions simplifiée ATA CONSULTING, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 16, rue du Général de Gaulle, 20137 Porto-Vecchio au Parc d'Activités Capu Di Padolu, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio à compter du 1er novembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 21

SANOMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 40, Allée Circulaire
Domaine de Mormoulin
28210 Chaudon
889 610 374 R.C.S. Chartres

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2021, les Associés ont décidé de transférer le siège social du 40, Allée Circulaire - Domaine de Mormoulin - 28210 Chaudon au 12, Résidence La Lunera - 20166 Grosseto-Prugna - Porticcio à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHARTRES sous le numéro 889 610 374 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 5 octobre 2020, a pour objet social :

* La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apports, d'échange ou autrement,

* La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,...

La Gérance.

N° 22

U CORU DELL'OMI

SCI au capital de 1.800 €
Siège social : 5, rue Carnot
Chez Mr Philippe Maillet - 91430 Igny
RCS Evry 509 489 365

Aux termes d'une AGE en date du 31/10/2021, il a été décidé, à compter du 31/10/2021 de transférer le siège social à Porto-Vecchio [20137] - 69, Rue Lucien VALLI. Les statuts sont modifiés en conséquence.

L'objet social est le suivant : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Durée : 99 ans
Formalités au RCS Ajaccio.

N° 23

« IN HOC SIGNO »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Siège social : 51, rue Cardinal Fesch
20000 Ajaccio
479 187 957 R.C.S. Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 26 novembre 2021, il résulte que : Le siège social a été transféré à Ortale - Village - Lieu-dit Peruccio - 20234 Ortale d'Alesani, à compter du 26 novembre 2021.

L'article 4 « Siège » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour Avis,

N° 24

TAXI PORTO-VECCHIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Rte de Sotta
Taglio-Rosso, 20137 Porto-Vecchio
818 275 356 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2021, le Président de la société par actions simplifiée TAXI PORTO-VECCHIO, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Rte de Sotta, Taglio Rosso, 20137 Porto-Vecchio à Espace Saint-Antoine, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio à compter du 1er décembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 25

SAS PETRA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Résidence Budiccioni
Bâtiment C, boulevard Louis CAMPI
20090 Ajaccio-534761515 R.C.S. Ajaccio

Il a été décidé des décisions du Président en date du 23/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de Penthiève - 75008 Paris. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio et immatriculée au RCS de Paris.



04 95 32 04 40

N° 26

MECCAMO

SAS au capital de 200.000 €
Zone Industrielle d'Avon
13120 Gardanne
379 855 604 RCS Aix en Provence

L'AGE du 1er décembre 2021 a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège social à Porcariccia, 20110 Viggianello. Président : Philippe ROGATI demeurant Porcariccia, 20110 Viggianello. Formalités au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 27

LUCIANI SERVIZI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000,00 €
Siège social : Lot Cara - Mezzavia
20090 Ajaccio-451735476 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : Monsieur Stéphane LUCIANI, demeurant U Lapinaghju, Radica, 20167 Afa

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 28

TAXI PORTO-VECCHIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Espace Saint-Antoine
Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio
818 275 356 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2021, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de location de véhicules de luxe, avec ou sans chauffeur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 29

AVIS

Suivant à l'AGE en date du 23/07/2021, les associés de la SC COCODY, Société Civile au capital de 18.294 euros, dont le siège social est sis Cocody Village, 20260 Lumio, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 444.111.850. Ont décidé de prolonger la vie de la société pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 1er juin 2026.

N° 30

TRANSFORMATION DE SOCIETE

Aux termes du PV d'AGE du 26.11.2021 enregistré à BASTIA, les associés de la Société CAMPING BELLA VISTA, SARL au capital social de 31050 €, dont le siège est Route de Pietramaggiore, 20620 Calvi, N° RCS Bastia 389 548 496, ont décidé à compter du 26.11.2021 :

- De la transformation de la Société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts sans modifier la dénomination, le siège social ; la durée et l'objet. Aucun commissaire aux comptes n'a été nommé.

Capital : Il reste fixé à 31.050 € divisé en 12420 actions réparties entre les propriétaires actuels à raison d'une action pour une part.

Administration : M. Alain DESVIGNES a été nommé Président.

M. Dominique DESVIGNES a été nommé Directeur Général.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées, personnellement, ou représenté, ou à distance sur justification de son identité. Il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions et transmission d'actions sont soumises à un agrément de la collectivité des associés en dehors des opérations de reclassement simple d'un même groupe d'associés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 31

C.C BASTIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Chemin d'Agliani
Zae d'Erbajolo - 20600 Bastia
812 715 217 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2021, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 32

AVIS

L'assemblée générale du 25 novembre 2021 de la société LES JARDINS DE LA MADRAGUE, SARL au capital de 8000 euros, dont le siège est Route de la Canonica, 20290 Lucciana [437669278 RCS Bastia] a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 33

SB CYRNOS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 47, Route du Vittulo
Lotissement Federicci, 20090 Ajaccio
838 624 567 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 29/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Sivom de l'Ecole de Porticcio

Correspondant : Tavella Hélène,

Mairie - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna.

Tél. : 0495252922,

Courriel : gestionecoles@sivom-gpp.corsica,

Objet du marché : Souscription d'un contrat d'assurance risques statutaires pour les agents du sivom de l'école de Porticcio [20166].

CPV - Objet principal : 66000000.

Lieu d'exécution : Porticcio, 20166 Porticcio.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : La présente consultation porte sur la souscription d'un contrat d'assurance risques statutaires pour les agents du SIVOM DE L'ECOLE DE PORTICCIO [20166] ;

Il s'agit d'un marché de services.

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement ainsi que dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières [CCAP].

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation [solution de base et variantes obligatoires, le cas échéant, selon les prescriptions des CCTP].

Il est également porté à la connaissance des candidats qu'ils peuvent remettre une ou plusieurs propositions supplémentaires dans le cadre de variantes libres [modifications à l'initiative des candidats des spécifications prévues dans les documents de la consultation sous la condition de respecter le programme] en sus de la solution de base.

Les offres variantes libres doivent nécessairement accompagner l'offre de base. Les variantes doivent être chiffrées indépendamment du projet de base.

Les variantes devront contenir l'ensemble des pièces à l'article 9.2.1 du présent règlement de consultation.

L'offre de base et les variantes libres et obligatoires seront alors, chacune, analysées et jugées en application des critères de jugement des offres prévus à l'article 9.2.2 du présent règlement de consultation.

Si une variante est retenue, elle se substitue à l'offre de base.

Les candidats sont invités à prendre notamment connaissance et en compte l'article 2 de l'acte d'engagement [titre II du dossier].

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC ;

Prestations divisées en lots : Non.

Date prévisionnelle de début des prestations [fournitures/services] :

* 01 Janvier 2022

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

* L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le dc1 avec les coordonnées de l'assureur [cocher la case "le candidat se présente seul"]. l'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même ;

* L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. dans ce cas, un dc1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement ;

* Un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation ;

* Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie.

- Dans l'hypothèse d'une offre faisant appel à de la coassurance, cette dernière se traduisant comme un groupement de co-traitance sans solidarité, chaque porteur de risque accepte intégralement le règlement de consultation. les engagements respectifs de l'apporteur et de chaque co-assureur devront être clairement indiqués sur le formulaire réponse.

- Le courtier s'interdit le blocage du marché.

- Les candidats au présent marché ne peuvent être que des assureurs exclusivement porteurs de risques. le signataire de la candidature et de l'acte d'engagement est dûment habilité par le porteur de risque.

- Le titulaire du marché, s'il est intermédiaire d'assurance, devra justifier, dans sa candidature, qu'il est habilité à présenter des opérations d'assurance au moyen d'une attestation d'adhésion à l'orias.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles [renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public].

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> .../...

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Type de procédure : Appel d'Offres Ouvert.

Date limite de réception des offres : 27 Décembre 2021 à 11:30.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 Novembre 2021.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

SIVOM DES ECOLES DE PORTICCIO

Correspondant :

Hélène Tavella

Centre Administratif - BP 93

20166 Porticcio

Tél : 0495252922

courriel : gestionecoles@sivom-gpp.corsica

Instance chargée des procédures de recours :

Greffe du TA de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**MARCHE DE TRAVAUX**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'Ota

Mairie - Le Bourg

20150 Ota

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

Réaménagement d'un parking et local à ordures ménagères

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Code CPV : 45262522-6 - Travaux de maçonnerie

Modes de retrait des documents de la consultation et modalités de remise des plis : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur. <http://www.achatspublicscorse.com>. Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : 06 /01/2022 à 12 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2021

Renseignements d'ordre techniques et administratifs : Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites :

Commune d'Ota

Mairie - Le Bourg - 20150 Ota

Téléphone : 04 95 26 10 05 - Fax : 04 95 26 14 12

Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

TRAVAUX - FOURNITURES - SERVICES - PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM DU CAVO

Correspondant : Hugo Colonna d'Istria

Mairie annexe - 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

Tel : 0495714016.

Courriel : colonnadistria@sivomducavo.corsicaAdresse internet : <http://www.e-marchespublics.com>

Objet du marché : Réparation et renforcement de canalisation en travers du pont de Solenzara

Numéro de la consultation : 01-2021

Mots descripteurs : Canalisation - eau potable

Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation].

Type de procédure : Adaptée ouverte

Date limite de réception des offres : 27-12-2021 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26-11-2021.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.071****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatif aux prestations de contrôle interne et d'assistance technique pour le service sûreté des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi-Sainte Catherine.

Lieux de livraison :

L'aéroport de Bastia-Poretta et l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de trois ans non renouvelables à compter de sa notification.

Nomenclature Européenne CPV :

79212000-3/Services d'audit.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de réaliser, d'une part, des audits internes sur les programmes de sûreté aéroportuaires de Bastia et de Calvi, et, d'autre part, des missions d'assistance technique.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 -3°, R.2162-13 et 2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre, sans montant minimum annuel ni maximum annuel

L'avis concerne un de l'accord cadre de services

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section : 131 et 136

- Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années sur les aéroports français.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candi-

datures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 07 janvier 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs capacités économiques et financières ;

* De leur capacité technique et professionnelle ;

* De la liste des prestations similaires effectués sur les trois dernières années sur les aéroports français ;

Critères de jugement des offres pour les deux lots :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (60%)

- Valeur technique (40%) à l'aune de :

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent accord cadre, à savoir :

* L'expérience professionnelle de l'entreprise pour des missions similaires ;

* Les moyens humains dédiés, leurs expériences professionnelles et leurs qualifications ;

* Le détail de la méthodologie adoptée pour réaliser les audits ;

* Le nombre de jours d'audits sur site ;

* Le programme prévisionnel et les détails de réalisation.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2021.071

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales.

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 30 novembre 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 30 novembre 2021.

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525/Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Travaux d'aménagement, d'entretien courant et de grosses réparation à réaliser sur les bâtiments des Etablissements d'Enseignement de la Collectivité de Corse - RELANCE LOT 27 - Peinture - Faux-plafonds - cloisons sèches - doublages - revêtements souples / SARTENAIS VALINCU

Numéro de référence : 2021-7DIE-0397

Date limite de remise des offres : 10 janvier 2022 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/11/2021.

votre contact : **Albert TAPIERO**☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23****al-informateurcorse@orange.fr**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE LAVATOGGIO

CONCOMITANTE SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE
ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL

1ère insertion,

Par arrêté du 22 novembre 2021, Monsieur le maire de Lavatoggio, Haute-Corse, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision de la carte communale approuvée le 4 février 2013 par délibération du conseil municipal. Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Bastia, Mme Carole SAVELLI en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Serge SAVIGNONI en qualité de commissaire enquêteur suppléant. L'enquête publique se déroulera durant 32 jours du 17/12/2021 à 8h30 au 17/01/2022 à 16h30.

Le siège de l'enquête publique est établi en mairie de Lavatoggio. Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi que les registres seront déposés en mairie de Lavatoggio et consultables sur le registre dématérialisé. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les registres dématérialisés seront accessibles aux url suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2798> pour la carte communale.

<https://www.registre-dematerialise.fr/2799> Pour les zonages d'assainissement et pluvial.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions pourront être adressées à Madame la Commissaire enquêtrice :

- Par courrier jusqu'au 17/01/2022 inclus [le cachet de la poste faisant foi] en lettre recommandée au siège de l'enquête publique à la mairie de Lavatoggio.

- Sur les registres dématérialisés et sécurisés aux adresses suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2798> pour la carte communale.

<https://www.registre-dematerialise.fr/2799> Pour les zonages d'assainissement et pluvial Jusqu'au 17/01/2022 à 16h30.

- aux adresses mails suivantes :

enquete-publique-2798@registre-dematerialise.fr pour la carte communale.

enquete-publique-2799@registre-dematerialise.fr pour les zonages d'assainissement et pluvial Jusqu'au 17/01/2022 à 16h30.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur les registres dématérialisés.

Madame la Commissaire enquêtrice recevra le public aux jours et heures suivants :

* Pour la révision de la carte communale :

- Le vendredi 17 décembre 2021 de 8h30 à 11h30

- Le lundi 10 janvier 2022 de 8h30 à 11h30

- Le lundi 17 janvier 2022 de 13h30 à 16h30

* Pour l'actualisation du Plan de zonage d'assainissement et le zonage pluvial :

- Le vendredi 17 décembre 2021 de 13h30 à 16h30

- Le lundi 10 janvier 2022 de 13h30 à 16h30

- Le lundi 17 janvier 2022 de 8h30 à 11h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie et sur le site des registres dématérialisés.

Le projet de révision de la carte communale et des zonages d'assainissement et pluvial, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Lavatoggio, le 22 novembre 2021,

Le Maire.

DERNIERES MINUTES

N° 40

SARL LAGI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 Euros

Siège social : 41, Rue Fesh

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

8, Place de Gaulle, Immeuble Diamant 2
20000 Ajaccio-409459260 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Anthony Simon GUERRINI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

El Ouahhab Adil - Cité Aurore

Les Peupliers - Bât 33C - 20600 Bastia
Activité : Travaux de plomberie
RM : N°817 401 060

Date de cessation des paiements :
31/03/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 42

SAS GIRAMONDU

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 600 euros

Siège social : 24, Cours Paoli

20250 Corté

RCS Bastia 894 289 792

L'assemblée générale réunie le 31 octobre 2021, au siège social de la société a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur CASANOVA Barthélémy de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31 octobre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le liquidateur,

N° 43

POLETTI CANARELLI LUCA

Société Civile de Moyens

Au capital de 3000 euros

Siège social : 3, rue César Campinchi

20200 Bastia

RCS Bastia 522 658 947

Suivant décision collective des associés en date du 10 novembre 2021, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 novembre 2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Maître POLETTI Jean-Pierre, demeurant 6, rue Favalelli, 20200 Bastia, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3, rue César Campinchi, 20200 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 44

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2020 de la société SCI DU SOLEIL, SCI en liquidation au capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 525.104.519, dont le siège social est Route de Pietramaggiore à Calvi [20260], et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Georges DELOUTRE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 45

C.C AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pole de Suartello

Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

840 410 500 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 46

MORACCHINI INVEST

Société Civile

Au capital de 750.600 euros

Siège social : Lieu-dit Musoleo

Allée des Cerisiers

20213 Penta di Casinca

RCS Bastia 901761007

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 août 2021 :

Le capital social a été augmenté de 500 euros pour être porté de 750.100 euros à 750.600 euros, par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention - Capital : 750.100 euros.

* Nouvelle mention - Capital : 750.600 euros.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 47

AF CONSTRUCTION

S.A.S.U en liquidation

Au capital de 1.000 euros

RCS Ajaccio : 877 683 755

Liquidateur :

M Lopes Fernandes Armand

Siège : Résidence Monte d'Oro 2

Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

Siège Liquidation :

Résidence Monte d'Oro 2

Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio : 877 683 755

L'Assemblée Générale réunie le 30 NOVEMBRE 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M LOPES FERNANDES Armand de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 48

LE TREFLE BLANC

Société Civile en liquidation

Au capital de 2.401.524,49 €

Siège social : Le Mas des Oliviers

Cilagna, Zonza

20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio

384 655 924 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 20 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

Mme Béatrice DE GIRARD DE CHARBONNIERES ÉPOUSE NIEPCE, demeurant Le Mas des Oliviers, Cilagna, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.

- fixé le siège de la liquidation au Le Mas des Oliviers, Cilagna, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Les Constructeurs du Cap [SARL]
Rd 54 - Route de Pozzo
Lavasina
20222 Brando

Activité : Travaux de bâtiment, construction, travaux de rénovation, maçonnerie générale.

RCS Bastia : B 801 461 286, 2014 B 203

Date de cessation des paiements : 08/11/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 50

SCI JCMC

Société Civile Immobilière

Au capital de 300.000,00 euros

Siège social : Chemin de Balordo

20129 Bastelicaccia

885 028 076 RCS Ajaccio

Suite à une erreur matérielle dans les statuts constitutifs de la société et dans l'attestation de parution de l'Informateur Corse Nouvelle en date du 10.07.2020 concernant le montant du capital social.

* Il convenait de lire :

<< Capital : 300,00 euros >>

* Au lieu de lire :

<< Capital : 300.000,00 euros >>.

Pour avis, La Gérance.

N° 51

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2020, les associés de la SCI DU SOLEIL, SCI au capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 525.104.519, dont le siège social est sis Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Georges DELOUTRE, Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 52

SB SUN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 47, Route du Vittulo

20090 Ajaccio

848 273 546 RCS Ajaccio

Suivant décision du 29/10/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Puccioni Riccardo - Lotissement N° 15
Rés Levole - Lieu-dit Levole Sottane
"Costa Verde Plomberie"
20230 Poggio-Mezzana

Activité : Plomberie, chauffage, climatisation, maçonnerie générale

RCS Bastia : A/342 553 013, 88 A 448

RM : 342 553 013

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 54

LE TREFLE BLANC

Société Civile en liquidation

Au capital de 2.401.524,49 €

Siège social : Le Mas des Oliviers

Cilagna, Zonza

20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio

384 655 924 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 20 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : Mme DE GIRARD DE CHARBONNIERES VEUVE NIEPCE Béatrice.

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 20 septembre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 55

AVIS

Par décision du 19 novembre 2021, l'associé unique de la société GROUPE PAOLI, SARL au capital de 641.000 € dont le siège est à San Nicolao [20230], Résidence Roi Théodore, Moriani-Plage [531875474 RCS BASTIA] a augmenté le capital social de 132.920 € qui a ainsi été porté à 773.920 €.

N° 56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 24 novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **MC TP**
SIEGE SOCIAL : C/O Madame Marie Antoinette DE LA ROSSAT, Chemin de Donateo, Calvi [Corse]
OBJET : L'activité de travaux publics
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Madame Maëlle CLEMENT, demeurant 112, Résidence Champeau, 20260 Calvi
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

 **04 95 32 02 38**



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 18 Novembre 2021, Monsieur Benoît, Charles BENEDETTINI, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] Lieu-dit Licciola, Quartier U Pugnottu, a donné en location-gérance à Monsieur Ismaël, Bernard, Hammadi BAKARI, demeurant à BASTIA [20600] Basanese, Provence Logis, Bât 24C, un fonds de commerce de restauration traditionnelle, pizza, débit de boissons licence IVème catégorie » à l'enseigne « U SAN PETRONE » sis et exploité à BASTIA [20200] 2, Rue Gabriel Péri, pour une durée d'une année à compter du 1er Décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

N° 58



CABINET LEONELLI

Avocats, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance du fonds de commerce de restauration traditionnelle, pizza, débit de boissons licence IVème catégorie à l'enseigne «U SAN PETRONE» sis et exploité à BASTIA [20200] 2, Rue Gabriel Péri qui avait été consentie suivant acte S S P en date à BASTIA du 11 Mars 2020, par Monsieur Benoît BENEDETTINI, à Monsieur Olivier LEPORATI, prendra fin le 30 Novembre 2021 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 18 Novembre 2021.

Pour unique insertion,

N° 59

FANUCCHI BRANDALONI - PICORY

Société Civile Professionnelle

Au capital de 457.35 euros

Siège social : Chemin du Granu Rossu

20260 Lumio [Corse]

400 428 991 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 05 NOVEMBRE 2021, il résulte que :
La dénomination sociale de la société, est désormais :

PICORY-BRANDALONI-DI MEGLIO L'article 3 des statuts a été modifié. Enfin, il a été décidé de nommer un nouveau co-gérant Monsieur Fabien DI MEGLIO demeurant Chemin D'Occi, Immeuble RAFFO, 20220 L'Ile-Rousse, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Pierre Francois FANUCCHI. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

SAS GIRAMONDU

Société à Actions Simplifiée

Au capital 600 euros

Siège social : 24, Cours Paoli

20250 Corté

RCS Bastia 894 289 792

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur CASANOVA Barthélémy, demeurant à 20250 Corté, Lieu-dit Casamacce, route de Saint-Pancrace, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur CASANOVA Barthélémy, Lieu-dit Casamacce, route de Saint-Pancrace à 20250 Corté.

Mention faite au RCS de Bastia.

Pour avis. Le liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

**PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 61

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

N° RG : 15-292

DEPÔT D'ETAT DE COLLOCATION

Date : 23 novembre 2021

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Nom commercial : SCI CRISTO

RCS : 753 507 318 00016

Forme : SCI

Adresse : 3, Place Vincetti, 20200 Bastia
Dépôt d'un Etat de Collocation devant le Tribunal Judiciaire de Bastia ou les réclamations seront recevables devant le Juge de l'exécution dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

BODACC

Informateur Corse, 23 novembre 2021.

N° 62

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia 22/11/2018, par M. Franchi François Vincent, demeurant Lotissement Petre Scritte, Hameau de Partine, 20200 Santa Maria di Lota à Mme Monchera Marie-Lucie née Pasquini, demeurant Chemin de Capadu, rte d'Agliani, 20600 Bastia, d'un fonds de commerce d'articles de décoration, bibeloterie, prêt à porter sis et exploité 1, rue Napoléon, 20200 Bastia à l'enseigne "Cotton Club" pour une durée de 1 année à compter du 1er janvier 2019 a pris fin par résiliation amiable le 30/10/2021.

Pour avis,



COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing

SÉLECTION

Décembre, il est temps de penser aux livres à offrir... Voici notre première sélection



Les lieux de mémoire de la Corse médiévale

Paru chez Albiana, cet ouvrage de Vannina Marchi van Cauwelaert et Jean-André Cancellieri se fonde sur une vingtaine d'années de recherches menées à l'Université de Corse au sein du laboratoire Lieux Identités eSpaces Activités et s'inscrit dans le cadre du projet de recherche Les Espaces de la Corse Médiévale, qui bénéficie du soutien de la Collectivité de Corse et du Fonds européen de développement régional. La notion de « lieu de mémoire » renvoie ici à la construction d'une mémoire mythique du Moyen Âge corse, transmise depuis le xv^e siècle par la *Chronique* de Giovanni della Grossa, la tradition orale et la toponymie, comme aux nombreuses traces matérielles que cette période a laissées dans les paysages insulaires et dont la mémoire s'est peu à peu effacée. L'ouvrage permet de cheminer à travers les paysages médiévaux de l'île et de découvrir les hommes, les objets, les archives, les œuvres d'art et les légendes qui y sont rattachés, selon un itinéraire qui s'articule autour de trois thématiques : traces matérielles, figures humaines et héroïques, traces symboliques. Il vise à « éveiller l'intérêt du lecteur à l'égard d'une Corse médiévale qui, en dépit de sa valeur patrimoniale, demeure encore largement méconnue ».

30 € - EAN : 9782824111186

La fabrique de la France

Co-édité par Flammarion et l'Inrap, cet ouvrage revient sur les découvertes archéologiques réalisées à l'occasion de fouilles préventives menées par l'Inrap lors de ces vingt dernières années qui ont vu 50 000 sites archéologiques être expertisés en France et plusieurs milliers être fouillés, étudiés et valorisés. Les 35 auteurs qui y ont contribué ce livre déroulent le récit de cette « fabrique » tout en s'écartant résolument de quelque roman national simpliste bâti sur la représentation d'un pays figé depuis des temps immémoriaux, providentiellement bordé de frontières naturelles. Il est ici question au contraire d'un pays mosaïque, de par la diversité de ses paysages, son réseau d'habitats, ses productions matérielles, ses identités, influences et occupations successives, ses pratiques funéraires ou culturelles à travers les âges, « des premières occupations préhistoriques aux cicatrices des conflits mondiaux, de l'Hexagone aux Outre-mer, des zones urbaines aux espaces ruraux, sur terre et sous les mers ». Une trentaine de chapitres thématiques mettent en lumière « ces archives du sol » qui constituent également un plaidoyer en faveur d'un « avenir attentif au passé ».

29 € - EAN : 9782080234704

La bible de la lose française

Si vous êtes du genre à pousser un « Cocoricooooo !!! » lorsque « la baballe est dans les bois », à vous voir dans la peau d'un vainqueur voire d'un conquérant parce que les Bleus ont remporté un match, passez votre chemin. Si vous considérez en revanche qu'on apprend aussi de ses échecs et qu'on peut le faire avec le sourire, cette bible-là, parue aux éditions Marabout, a quelque chance de trouver grâce à vos yeux. Partant du postulat que « À perdre sans panache, on échoue dans l'anonymat », la Fédération française de la lose, webmédia bien connu, notamment de ceux qui fréquentent les réseaux sociaux, rend un hommage à l'art de perdre à la française, en sachant notamment faire d'une roustie une presque victoire. De Paris 1900 à Séville 82, du Tour de France 89 aux décennies de désillusions à Roland-Garros, la Fédé invite à revivre [de manière fort bien documentée et illustrée, avec certes une bonne dose d'ironie mais une indéniable touche d'affection] « 120 ans de lose » bleu-blanc-rouge.

29,90 € EAN : 9782501162524

Les mondes extraordinaires de Jules Verne

Si son œuvre a pu être sous-estimée par ses contemporains, Jules Verne est aujourd'hui l'écrivain français le plus traduit dans le monde et, tous pays confondus, figure dans le trio de tête des auteurs les plus traduits au monde, avec Agatha Christie et Shakespeare. Pour quelles raisons ?

Dans cet essai publié par Armand Colin, Nicolas Allard, agrégé de lettres modernes, spécialiste de pop culture et des littératures de l'imaginaire, présente ici un Jules Verne en père de la pop culture. Ses œuvres visionnaires ont contribué à donner ses lettres de noblesse à un nouveau type de divertissement, intelligent et populaire. Ses *Voyages extraordinaires* ont largement été adaptés au cinéma, à la télévision, en bandes dessinées, en mangas, voire en jeux vidéo et ont inspiré un nombre considérable d'artistes tels que Steven Spielberg, George Lucas, James Cameron, Hergé, Hayao Miyazaki ou encore Stan Lee. Ce livre s'adresse aux inconditionnels de Verne comme à ceux qui sont curieux de comprendre comment un écrivain du xx^e siècle, jugé en son temps un auteur mineur qui se bornait à écrire des fantaisies pour les enfants, en est venu à être considéré comme un père fondateur de la science-fiction et de la culture populaire.

19,90 € EAN : 9782200631369



MUSIQUE

LE RÉZO POUR PASSER PRO

Photo Frédéric Bourreau-Micaelli

Stéphane Biancarelli a été directeur et programmeur des Musicales de Bastia jusqu'en 2015. Coordinateur de l'antenne Corse du Printemps de Bourges qui permet chaque année à un artiste insulaire d'intégrer la sélection des Inouïs du Printemps, il est le président-fondateur de l'association Le RéZo, dont il est le directeur, qui a pour but d'aider les musiciens résidant en Corse à créer, se professionnaliser et être diffusés.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

Les 10 et 11 décembre, à Bastia le RéZo organise à l'Alb'Oru un week-end dédié aux musiques actuelles. Quel est le déroulé prévu ?

Le weekend a été pensé avec le service culturel de la Ville de Bastia qui est un partenaire important pour l'événement car il met à disposition la salle et l'infrastructure de l'Alb'Oru. Ce sera l'occasion d'accueillir des artistes qui vont se produire en concert durant les deux soirées grâce à un tremplin artistique. Pour la journée du 11 décembre, l'accueil des professionnels commencera le matin. Ils vont se succéder dans un cadre convivial où toutes les personnes intéressées seront les bienvenues. Ils vont, d'une part, parler de leur métier de façon plus ou moins approfondie, ensuite ils répondront à des questions et chacun pourra échanger. Les intervenants se feront même un plaisir de garder le contact et de continuer à communiquer avec les personnes qui sont en demande.

Quels sont les métiers qui seront représentés lors de cette journée ?

Il y aura une éditrice parisienne, Isabel Dacheux, qui est formatrice aux métiers de l'édition musicale. Au niveau de l'ac-

compagnement et de la programmation, Charlie Maurin qui est sur la région Paca sera présent. Puis Gaele Jeandon de Marseille, coach scénique et productrice qui accompagne les artistes dans leurs parcours. Elle réalise des résidences d'artistes pour permettre aux musiciens de s'améliorer et de corriger leurs défauts en concert. Il y aura aussi deux intervenants insulaires, Anais Monnet qui représente l'agence Acme et Alexandre Diani membre des Casablanclas Drivers qui viendra parler de son parcours.

Production, communication, management... un vocabulaire qui évoque plus le monde de l'entreprise qu'un parcours artistique. Pourquoi doit-on passer par ces étapes ?

Dans un projet musical qui a abouti et qui a une certaine ambition, ce ne sont pas des passages obligés, mais ce sont des composantes d'un environnement professionnel auquel on a forcément besoin d'adhérer si on veut aller plus loin. Lorsqu'on crée un projet, il faut forcément le produire à un moment donné, c'est-à-dire trouver l'argent pour le diffuser

et le faire connaître du public de professionnels. Bien évidemment, il faut communiquer pour attirer du monde et faire en sorte que le projet soit entendu et vu le plus possible par le public et les professionnels. La musique peut générer des droits, donc il y a toute une économie derrière qu'il est indispensable d'encadrer avec des compétences bien précises à mettre en œuvre. Il y a besoin de tout ça si on veut que le projet aille plus loin qu'un petit groupe local composé d'amateurs qui se font plaisir.

Avant, les artistes avaient pour ambition de signer avec un manager qui endossait tous les rôles: producteur, manager, éditeur. N'était-ce pas plus simple?

Il faut savoir que tous ces métiers existaient déjà, mais pas de la même façon. Aujourd'hui, c'est un peu plus structuré. On peut voir qu'il y a des métiers qui se sont développés et des formations pour se spécialiser. Avant, un producteur produisait un groupe, faisait un contrat plus ou moins officiellement. Maintenant, les choses sont plus encadrées et identifiées avec chacun sa spécialité. Cela étant, il y a certains producteurs qui font aussi fonction de label et de tourneur, mais ce n'est pas toujours le cas. Les choses sont un peu plus spécialisées. Donc ce n'est pas plus difficile qu'avant mais c'est le contexte qui a changé. Puis, économiquement, c'est aussi pour ça que les métiers sont spécialisés car c'est moins évident de faire sa place quand il y a énormément d'offres. Il faut donc être performant dans tous les domaines.

A-t-on toutes les ressources en matière d'encadrement en Corse?

Malheureusement, tous ces métiers n'y sont pas représentés. Il y a des choses qui peuvent se faire à distance. Tous les artistes n'ont pas un éditeur en bas de chez eux. Si on ne trouve pas tous ces professionnels en Corse, c'est parce que le vivier et le potentiel d'artistes n'est pas suffisant. Par exemple, un éditeur spécialisé dans un style musical comme le rock ou bien le rap ne va pas trouver une grande demande. Pareil pour un manager, il y en a mais ils se consacrent à un seul projet, et ne possèdent pas de maison de production. Cependant, il y a des labels indépendants qui se développent et choisissent la liberté de développer leur projet. Au niveau des tourneurs, il y en a très peu aussi. C'est pourquoi les groupes qui ont une activité qui génère suffisamment d'économie autour d'eux développent leurs projets en interne. Ils sont indépendants et ne font pas appel à des prestataires extérieurs. Ils créent eux-mêmes leur propre structure et s'auto-produisent. Il n'y a pas un potentiel suffisant pour que quelqu'un crée une boîte de tourneur afin de gagner suffisamment d'argent pour dégager un salaire comme on peut le voir dans d'autres régions.

Y'a-t-il une demande de professionnalisation de la part des musiciens insulaires?

Il y a une différence entre être amateur et être professionnel. Ce ne sont pas les mêmes buts ni les mêmes ambitions. Il y a une demande pour certains alors que d'autres veulent continuer à s'amuser et se faire plaisir, en public ou pas. Mais, en tout cas, pour les projets les plus ambitieux, il y a une demande. Car à un moment donné, ils doivent se confronter à la réalité et vont donc manquer d'expérience. Il y a des artistes qui sont obligés de tout faire et qui vont faire appel à des professionnels pour les aider dans leur projet, mais économiquement, ce n'est pas évident pour un petit groupe qui

démarré ou bien un groupe qui commence à être bien avancé, mais qui ne génère pas encore assez d'argent avec ses spectacles, la vente de disques... Il y a aussi le souci de trouver et de payer des professionnels pour faire tout ce qu'il faut. Même s'il y a des techniques via Internet qui se développent beaucoup grâce au numérique, l'artiste n'est pas spécialiste en tout non plus. Et puis ça prend beaucoup de temps, donc oui, il y a une demande.

À quel moment un artiste ou un groupe devient-il professionnel?

Il y a différents aspects de la professionnalisation. Globalement, le public entend par « professionnel » le fait de gagner sa vie grâce à son art. C'est une chose, mais avant ça, il faut un certain état d'esprit, une attitude et une rigueur professionnelles : être à l'heure aux balances d'un concert, être à l'heure à ses rendez-vous... Il faut aussi respecter les techniciens qui travaillent dans une salle (ingénieur du son, ingénieur lumière etc.) Tout le monde n'a pas cette attitude sérieuse. Lorsque l'ont fait un concert dans un milieu professionnel comme une salle de concert, on se confronte au programmeur de la salle, aux techniciens, il y a toute une structure. Les artistes qui adoptent cette vision se comportent de façon professionnelle. C'est ce qui va faire la différence avec des amateurs. Ensuite, sur l'aspect économique, ce n'est pas si simple. Il y a des artistes qui jouent beaucoup et sortent des disques mais n'ont pas une assise suffisante pour dégager un salaire confortable et en vivre. Souvent, ils gardent leur travail qui sera vu comme un emploi alimentaire. Mais ce n'est pas pour ça qu'ils ne sont pas professionnels, puisque tout ce qu'ils font dans le cadre de leur musique est d'un registre professionnel, qu'ils peuvent avoir un label et un tourneur. Ensuite, il faut générer suffisamment d'argent et obtenir le droit à l'intermittence, statut unique propre à la France, qui permet aux artistes de percevoir un revenu lorsqu'ils n'ont plus d'activité.

Avez-vous, avec le Rézo, pu permettre à des musiciens lambda d'accéder à ce statut?

On apporte notre contribution, souvent au tout début des projets. Chaque projet a son histoire et va plus ou moins loin, selon l'artiste. En premier lieu, on fournit une aide qui permet d'aller vers la professionnalisation grâce à des résidences de coaching scénique ou de coaching voix. On peut parler par exemple de Jeanne qui a pu signer chez un producteur et un label. Le RéZo l'a aidée au tout début de son projet en l'accompagnant dans sa démarche artistique. Ça a forcément contribué au fait que son projet était convaincant par la suite.

Quels sont les projets du RéZo pour 2022?

On va accentuer les choses pour aider les artistes à s'exporter, que ce soit sur le continent ou à l'étranger. Les projets les plus aboutis, qui ont fait le tour de l'île plusieurs fois, ont besoin de se confronter à un autre public. C'est une étape indispensable pour évoluer. Autre projet important un partenariat avec l'Efeil, fédération des éditeurs indépendants en France. Avec la Ville de Bastia, nous allons organiser, le 4 mai, un salon avec divers professionnels. Les personnes qui font de la musique en Corse, tous genres confondus, seront invitées à cette journée où sont prévues conférences, tables rondes et rencontres sur des thématiques bien précises qui touchent à tous les métiers de la musique et où musiciens et producteurs pourront échanger autour de diverses problématiques. ■

HENRI MEDORI, ÉDITEUR POÈTE



Photo Tibère Medori

Créée en 1988, la maison d'édition Aedis, établie rue Luce de Casabianca à Bastia, a embrassé une période faste dès ses premiers mois. Mais les difficultés ne tardèrent pas à survenir jusqu'à ce que la jeune entreprise reprenne du poil de la bête avec la publication du premier Petit Guide, intitulé L'histoire de France, chronologie, de Vercingétorix à la V^e République qui ouvrit la voie à 550 numéros. Une production éclatante orchestrée par Henri Medori.

D'abord représentant au sein du groupe Presses de la Cité, Henri Medori débuta ensuite une carrière d'éditeur qui le mena entre autres jusqu'à la publication de collections qui font aujourd'hui encore un triomphe dans le monde de l'édition : *Le Petit Nicolas*, *Le Petit Prince*, *Hello Maestro*. Mais avant de rentrer de plein pied dans l'univers du livre, alors enfant et adolescent à Figarella, dans le Cap Corse, libre au milieu d'une nature remplie de senteurs sauvages des plus enivrantes, il a humé l'arôme apaisant et rassurant du pain cuit au feu de bois, dans le four familial. Ce furent les prémices de l'autre facette d'Henri Medori, la poésie, qui le conduisit à écrire plusieurs recueils. Puis à l'âge de 20 ans, ce fut le départ en Auvergne où l'un de ses frères était employé au sein de l'agence régionale du prestigieux groupe Les Presses de la Cité. Il tomba ainsi dans l'univers captivant du livre dont il ne s'arracha plus. Il débuta comme manutentionnaire, affecté à la préparation des commandes. «*Je suis en quelque sorte passé de la pâte à pain à la pâte à papier*» assène-t-il volontiers.

L'aventure du livre n'était pas près de s'arrêter, bien au contraire, puisqu'il occupa pendant pas moins de 14 ans l'emploi de représentant de commerce qui l'amena à parcourir plusieurs départements du centre de la France à la rencontre de libraires dont la seule présence imposait le respect. «*Il fallait montrer toute sa compétence et toute sa disponibilité et être vêtu comme il se devait, pour vanter les divers ouvrages des éditions Plon, Juliard, Bourgeois et autres collections 10/18, Fleuve Noir, Presse Pocket, Rouge et Or etc.*». Enfin, son rêve se réalisa : s'établir comme éditeur. Mais d'abord, il fallut supporter les affres du

chômage engendré par la restructuration du groupe Presses de la Cité, contraint de licencier une partie du personnel.

Loin de le décourager, cette période de «*vaches maigres*» l'aiguillonna de plus belle, avec la création en 1988 des éditions Aedis, dont les premières ventes furent des plus fructueuses. Depuis, romans, récits, poésies, livres pour la jeunesse, posters plastifiés éducatifs, remplissent le catalogue dans lequel une place privilégiée est faite aux collections qui continuent de séduire les jeunes et les moins jeunes, auxquelles s'ajoutent la collection Grand Album et les beaux livres.

Henri Medori n'est pas seulement l'éditeur sans lequel il est impossible d'être publié, celui qui découvre le manuscrit, en contrôle la publication et la distribution. C'est également un poète, auteur de plusieurs recueils parmi lesquels *Rumeurs d'Encres*, primé par le Cercle Amélie Murat, des poésies aux couleurs d'enfance «*imaginaire d'adolescence... rumeurs de la vie, entre la terre et l'eau, d'une rive à l'autre de la Méditerranée*». Une enfance qu'il décline à travers 172 récits dans son livre *Une vie d'enfant tout au long duquel il raconte les moments les plus heureux de son âge tendre*. Dans un autre livre, *Le temps de jeunesse*, Henri Medori nous livre avec tendresse et poésie ses souvenirs de lycéen dans un internat à Bastia. Autant d'extraits de vie qui font l'objet d'un nouveau livre. Ce sera le troisième tome. Auteur de plusieurs ouvrages pour la jeunesse, Henri Medori se devait d'écrire *Le bleu de rivière* ou le secret magique d'un arbre sans nom qui fera basculer une vie un soir de décembre... Un roman particulièrement touchant qui fit l'objet d'un court métrage en 2011 par Trè Productions ■

Julien BIAGGI

EXPOSITION

I've seen things you people wouldn't believe

«J'ai vu tant de choses que vous, humains, ne pourriez pas croire. De grands navires en feu surgissant de l'épaule d'Orion. J'ai vu des rayons fabuleux, des rayons C, briller dans l'ombre de la porte de Tannhäuser. Tous ces moments se perdront dans l'oubli... comme... les larmes... dans la pluie. Il est temps de mourir.» Telles sont les dernières paroles du «réplicant» Roy Batty, androïde rebelle aux accents prométhéens, campé magnifiquement par Rutger Hauer, dans le *Blade Runner* de Ridley Scott, adaptation du roman de Philip K. Dick, *Est-ce que les androïdes rêvent de moutons électriques*? Exploitation de l'ADN, robotique, intelligence artificielle, obsolescence programmée, questionnements sur le progrès et l'éthique, conquête spatiale, voyages inter-stellaires, colonisation et exploitation d'autres planètes, innovations utilisées à des fins militaires ou de contrôle voire d'asservissement des foules, consumérisme forcené, surpopulation et surconcentration urbaine, société à deux vitesses... Sorti en 1982, *Blade Runner* cochant par anticipation toutes les cases en montrant ce qui n'était alors qu'un futur hypothétique et qui, à bien des égards, est désormais dangereusement proche de ce que nous connaissons. Pour sa nouvelle exposition, le Frac Corsica, en reprenant pour titre le début du fameux monologue de Roy Batty, évoque le cosmos, ses mystères, les découvertes et futurs possibles, en proposant un choix d'œuvres issues de sa collection et de propositions plastiques plus récentes, traçant ainsi un parcours où la création esthétique et l'astronomie cheminent ensemble. Associant données scientifiques, récits mythologiques ou de science-fiction, l'exposition présente une production variée de peintures, sculptures, dessins, vidéos et installations, qui montrent que la création contemporaine peut participer à une pensée à la fois matérielle et métaphysique, ouvrant sur un univers où gravitent des planètes et des mondes inconnus, théâtres de phénomènes étranges, peuplés de créatures fascinantes ou inquiétantes.

Jusqu'au 15 janvier 2022. Frac Corsica, Citadelle de Corte. ☎ 0420 0395 33 & www.frac.corsica



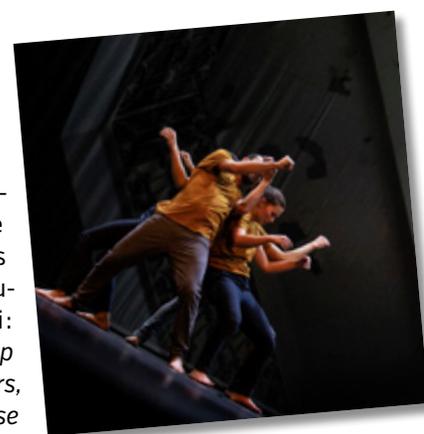
DANSE

Immurtali

En 2015, Jean-Baptiste Bartoli et son frère Pierre-Dominique Garibaldi, tous deux danseurs diplômés d'État, créent à Patrimonio le Collectif 1+1, afin de développer des créations chorégraphiques en y intégrant, selon les projets, différents artistes. Ils collaborent depuis leurs débuts avec le photographe Armand Luciani. Lequel présente pour la première fois, en 2018, au Musée de Bastia, une exposition intitulée *Immurtali*, pour laquelle il a réalisé une série de vues dans quatre bâtiments emblématiques mais abandonnés de Bastia: l'hôtel Ile de Beauté, la prison Sainte-Claire, le couvent Saint-François et la congrégation du Bon Pasteur. L'exposition a inspiré Jean-Baptiste Bartoli: «En ces lieux, trop de vies ont chaviré, basculé, se sont fracassées pour qu'il n'en reste rien. Trop de fard, de faste, de flashes et frasques pour que tout se soit évaporé. Trop de secrets, de lourdeurs, de confidences que les murs ont portés, pour qu'ils n'en aient rien retenu. Alors comme la peine se danse, que l'amour se danse, et que le mouvement peut révéler l'invisible et l'indicible, j'ai décidé, en étroite collaboration avec Armand, de proposer cette pièce chorégraphique pour quatre danseurs».

Pour chaque lieu photographié par Armand Luciani, trois prises de vue ont été retenues pour être projetées en fond de scène, mais en lieu et place d'un simple diaporama, le Collectif 1+1 a opté pour l'utilisation de logiciels permettant de réaliser des déplacements à l'intérieur des photos et d'animer des parties de celles-ci: lumières entrant par les fenêtres, mouvements à l'intérieur des images, illuminations de certaines zones, rotations d'objets... Les musiques retenues sont des créations originales de Paul Cesari, Pascal Pancrazi, Clément Albertini ainsi que des morceaux marquants de ces soixante dernières années, de la *Complainte corse* de Tino Rossi à *You, me, and the end of everything* de Ben Frost en passant par *La valse à mille temps* de Brel ou *Pornography* de Cure.

Le 5 décembre 2021, 17h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



MUSIQUE

Black Oak Ensemble

Ce trio composé de David Cunliffe (violoncelle), Désirée Ruhstrat (violin) et Aurélien Pederzoli (alto) avait choisi, pour son tout premier album, de rendre hommage à six musiciens juifs d'Europe de l'Est dont un seul survécut à la barbarie nazie. À l'exception de Géza Frid, qui fut membre de la Résistance hollandaise et s'éteignit en 1989, Dick Kattenburg, Sándor Kuti, Hans Krása, Gideon Klein et Paul Hermann sont morts en déportation. Le plus âgé d'entre eux avait 45 ans, le plus jeune 25 ans. Sorti en juillet 2019, *Silenced Voices* (Cédille Records, USA) fait découvrir certaines de leurs œuvres inédites pour trio à cordes, dont quelques-unes composées au «ghetto-modèle» de Theresienstadt, destiné notamment à duper la Croix Rouge internationale et qui fut en réalité l'antichambre d'Auschwitz, Sobibór, Belzec ou Treblinka. À l'occasion de sa tournée européenne, le trio s'était produit en Corse. Il y revient, cette fois en résidence de création, à l'occasion de son nouvel album, consacré à des œuvres françaises, et dans lequel figurent deux trios à cordes de compositeurs corses, Henri Tomasi et Henri Martelli, qu'ils entendent faire découvrir au public d'Outre-Atlantique.

Le 10 décembre 2021, 18 heures Auditorium de Pigna. ☎ 04 95 6173 13 & www.voce.corsica/



CARNETS DE BORD

LE SONDAGE, LA FIBRE ET LA LESSIVEUSE

par Béatrice HOUCARD



J'ai été sondée. Si, si, je vous assure : sondée en ligne par l'institut Harris-Interactive, que dirige Jean-Daniel Lévy, analyste futé. Depuis que je me suis inscrite sur le site de cet institut, je suis régulièrement interrogée sur mon usage des médias, mes marques de vêtements préférées ou ma manière d'acheter des yaourts ou des chaussures. Le plus souvent, en fin de questionnaire et alors qu'on a surtout hâte de passer à autre chose, on me demande pour qui j'ai voté à la dernière élection présidentielle, si j'ai l'intention de voter à la prochaine, et pour qui. Rien de tel, cette fois : le questionnaire porte exclusivement sur l'élection des 7 et 20 avril 2022. Le sondage teste à peu près toutes les hypothèses et tous les candidats avec des combinaisons les plus variées : Xavier Bertrand sans Éric Zemmour, Valérie Pécresse avec Zemmour et Marine Le Pen, Michel Barnier avec Le Pen et sans Zemmour, etc.

Ensuite, Harris Interactive s'intéresse aux thèmes porteurs de cette campagne. Il faut, dans une liste de vingt-deux sujets, choisir les cinq qui «*vont le plus compter dans votre choix de vote au 1^{er} tour de l'élection présidentielle*». Difficile, pour l'électeur, de choisir cinq thèmes parmi le pouvoir d'achat, l'emploi, la lutte contre le terrorisme, l'éducation, l'immigration, les retraites, l'environnement, la santé, le nombre de fonctionnaires, la lutte contre les déficits, les «*propositions de développement de référendum*», la prise en charge des personnes âgées et même la politique étrangère de la France, ce sujet crucial dont on parle pendant le générique de fin des débats.

Puis le sondage compare ce qu'on appelle les «*traits d'image*» d'Éric Zemmour et de Marine Le Pen. Quelques exemples : «*Comprend bien les préoccupations des Français*», «*Représenterait bien la France à l'étranger*», «*A de bonnes idées pour la France*», «*Peut réformer le pays dans le bon sens*», etc. Enfin, et c'est le plus original, Harris Interactive propose à ses sondés «*une nouvelle manière de voter au premier tour*». Il convient de choisir les deux candidats que l'on souhaite voir arriver en tête et celui qu'on souhaite le moins voir élu. Pour ce choix des «*bonus*» et du «*malus*», l'institut a sélectionné, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite : Arthaud, Poutou,

Roussel, Mélenchon, Montebourg, Hidalgo, Jadot, Macron, Bertrand (ou autre candidat LR), Dupont-Aignan, Zemmour et Le Pen.

L'institut de sondage précise bien qu'il s'agit d'«*une méthode qui n'existe pas encore mais que nous souhaitons tester*». Le «*pas encore*» intrigue, car je n'ai pas remarqué qu'une réforme des modes de scrutin de la présidentielle était à l'ordre du jour. Harris Interactive demande même, c'est la dernière question, si l'on préférerait cette manière de voter (deux choix positifs et un choix négatif) à la manière traditionnelle. Imaginant que Nathalie Arthaud, Philippe Poutou et Fabien Roussel sont tenus pour quantité négligeable, on imagine que le second vote se jouera entre Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen pour désigner le candidat le plus rejeté. Et plutôt l'un des deux premiers, tant la désormais officielle candidature du chroniqueur a recentré, ô surprise, celle de la candidate du Rassemblement national, qui n'en demandait pas tant...

ESSORÉS, VIDÉS, DÉPRIMÉS

L'élection présidentielle est une lessiveuse. Les candidats y sont malmenés, bousculés, secoués dans tous les sens. Ils terminent essorés, vidés, déprimés souvent, qu'ils aient perdu et même s'ils ont gagné. Dans son livre, *Tu le sais bien, le temps passe* (Ed. Bouquins), la journaliste Catherine Nay décrit ainsi Jacques Chirac, vainqueur en 1995 à sa troisième tentative. Elle l'imaginait triomphant et elle découvre, un mois après son succès, un président «*cheminant les épaules voûtées, l'air accablé, les mains dans les poches de son pantalon de flanelle grise, veste de sport ouverte*». L'écrivain Denis Tillinac lui confiera même : «*Le bel alezan piaffant s'est métamorphosé en veau aux hormones*». Diantre, heureusement que le propos émanait d'un ami !

Les actuels candidats sont encore loin de la grille du Coq de l'Élysée. Mais ils sont déjà dans la lessiveuse où il faut savoir prendre des coups, les parer et souvent les rendre, sans forcément faire un doigt d'honneur aux abords du Vieux Port de Marseille. La violence de la campagne se lit souvent sur les visages. Cette année, elle se lit très tôt. Observez les traits

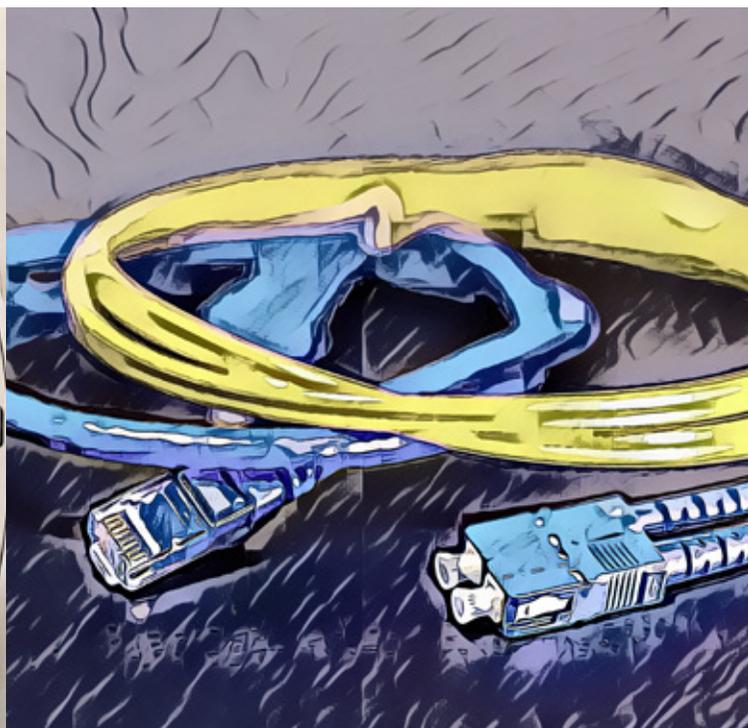


Illustration d'après photod Marta Kulesza • DR

d'Éric Zemmour et d'Anne Hidalgo. Ils sont déjà émaciés, leurs yeux cernés, la fatigue lisible à l'œil nu.

Éric Zemmour a cru depuis le début qu'un succès de télévision et en librairie pouvait suffire à propulser un candidat. Son expérience journalistique aurait pourtant dû lui en apprendre davantage sur la dureté de l'exercice. Bon débatteur à la télévision, il a du mal à se transformer en tribun, peine à aller vers les électeurs, comme si ceux-ci lui faisaient peur. De toute évidence, ce n'est pas «son truc».

Quant à Anne Hidalgo, elle se bat contre les sondages, contre son propre camp qui doute, contre les banques qui ne prêtent pas d'argent à ceux qui risquent, faute de recueillir 5 % des voix, de ne pas voir leurs dépenses remboursées. On voit la candidate de ce grand parti que fut le Parti socialiste prendre la parole dans des petites salles même pas remplies, face à de vieux militants nostalgiques, visiter des usines, trinquer avec des agriculteurs en répétant que «*les jeux ne sont pas faits*» sans réussir à imposer un seul thème de campagne. Elle sait que fin janvier, si sa campagne ne prend pas, la question de son retrait sera sur la table. À moins qu'il ne le soit déjà.

LA FIBRE, À QUEL PRIX ?

Un incident et beaucoup d'énervement liés à un déménagement permettent parfois (positivons !) de mettre le doigt sur un vrai sujet, au-delà de l'expérience professionnelle. Je viens d'en faire l'expérience avec Orange. Au jour dit et à l'heure dite (un peu en avance, même), deux techniciens débarquent dans mon nouvel appartement, au milieu des cartons, pour installer la fibre. Ils regardent (vaguement) les installations et, comme je ne sais pas où se trouve le boîtier fibre de l'immeuble, repartent en me disant, en gros, de me débrouiller.

Le lendemain, un autre technicien arrive. Je me suis renseignée et lui montre le boîtier fibre. Il m'explique ce qu'il doit faire mais... il n'a pas apporté le matériel nécessaire. Il promet de revenir le lendemain samedi, dès 8 heures, et me fait comprendre que je suis privilégiée. Il ne viendra pas. Au numéro 3900, chez Orange, on m'assure n'avoir aucune trace de son passage.

Lundi, coucou, revoilà le technicien, accompagné d'un col-

lègue qui ne parle pas français. À peine arrivés, ils font des trous à des endroits improbables (19 à 20 centimètres au-dessus d'une plinthe, c'est tellement plus esthétique...) et en provoquant de gros trous disgracieux. Bref, un petit massacre. Puis ils déroulent les mètres de câbles nécessaires et enfin téléphonent pour obtenir une autorisation de branchement. Là, surprise, ils m'annoncent que l'installation n'est pas possible, qu'il n'y a pas assez de réseau fibre pour que je puisse en bénéficier. Que faire ? Ils ne savent pas et visiblement s'en fichent. J'obtiens, non sans mal, qu'ils rebouchent les trous en leur fournissant le produit ad hoc car ils n'en avaient pas. Le meilleur reste à venir. Le plus simple serait de renoncer à la fibre et de revenir à l'ADSL. Mais non, c'est impossible. Pourquoi ? Parce qu'il y a la fibre dans l'immeuble, m'explique-t-on au 3900, et qu'on n'installe plus l'ADSL dans les immeubles où il y a la fibre... même si celle-ci n'est pas accessible à tous. En bon français : en 2021, à moins de dix kilomètres du centre de notre belle capitâââle, un opérateur vous explique tranquillement que vous ne pouvez avoir ni le téléphone fixe, ni la télévision, ni le wifi.

On se plonge donc dans des articles sur la fibre, sur son installation par des entreprises de sous-traitance, qui elles-mêmes, parfois sous-traitent le travail (de trois à six intermédiaires entre l'opérateur de téléphone et le client !), à des techniciens mal formés, mal payés. Le technicien qui se déplace chez vous pour installer la fibre touchera 25 euros si l'installation réussit, 15 euros s'il y avait déjà une prise... et rien si l'installation se révèle impossible, comme ce fut le cas chez moi. Ainsi se construit le plan «France très haut débit», grâce auquel, en 2025, 100 % des foyers devraient avoir la fibre (en 2021 ils sont déjà 27 millions, soit 66 %). Il paraît que toute la filière industrielle applaudit à ce prochain exploit, sans être trop regardante sur les méthodes de travail et l'apparition de ce nouveau prolétariat.

Et l'épilogue ? me demanderez-vous. Aux dernières nouvelles, après m'avoir parlé d'«*étude en cours*» et de «*travaux en cours*», Orange m'a fixé un rendez-vous téléphonique... le 28 décembre. D'ici là, un autre opérateur m'aura heureusement proposé une solution de rechange. ■



La reine des
Vérandas



www.akenaverandas.com

06 77 31 38 06